

quimper le 18 juillet 1871

Messieurs du bureau de la fabrique St martin
de morlaix

ce n'est point, Messieurs, sans être entendus que j'ai
rendu mon ordonnance relative à l'ostensoir de St mathieu.
votre délibération m'avait été adressée, avec les observations
du bureau de la fabrique de St mathieu.
je s'espérer, Messieurs, que vous me rendrez la justice
^{de votre} aucune partialité ne peut me déterminer dans cette
affaire.

Mr l'abbé de tromelin mon grand vicaire m'a fourni
des motifs pour justifier mon ordonnance. il n'a
voulu accepter cet ostensoir qu'après que l'on eut
prononcé à laquelle des deux églises il devoit appartenir,
la décision fut en faveur de St mathieu.
aucune réclamation légale ne m'est parvenue qu'au
moment où j'ai eu connaissance de votre délibération.
je crois, Messieurs, qu'une possession aussi longue
que l'église de St mathieu peut invoquer en sa

favor, ajoutée aux autres raisons que j'ai exprimées
dans mon ordonnance, vous inspireront la noble résolution
de mettre fin à des réclamations, qui peuvent devenir
des motifs de division, lorsque des hommes aussi estimables
que vous, Messieurs, sont si dignes d'apprécier tout
le prix de l'union et de la paix.
je vous prie d'agréer l'assurance de ma respectueuse
considération.
+ p. v. évêque de quimper